

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2020 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16/12/2020 **Date d'affichage :** 16/12/2020

L'an deux mil vingt, le 16 du mois de décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame LOPES, 1^{ère} Adjointe.

Présents : 19 / 23. **Votants :** 22 / 23.

Présents : Messieurs Brient, Garetti, Grillot, Héraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier. Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Lopes, Liabeuf, Miserolle, Mondon.

Absents : Madame Mourvillier.

Excusé : /.

Procuration : de Monsieur Barneron à Monsieur Grillot, de Monsieur Crespo à Monsieur Vossier, de Madame Monterrat à Madame Durand, de Monsieur Bouchon à Cécile Miserolle.

Monsieur Heraud été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Budget primitif M14 : Ouverture de crédits d'investissement au titre de l'année 2021.

Monsieur Grillot : la collectivité votera son budget courant mars 2021 aussi dans le cadre de la continuité des projets et marchés de travaux publics engagés par la commune, l'exécutif peut, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant.

Pour ce faire, il convient d'ouvrir des crédits au sein de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'année budgétaire précédente. Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de les mandater.

La Trésorière limitant la prise en charge des factures au 18/12/2020, nous avons l'information que les futurs mandatements du marché de Sainte-Thérèse seront rattachés à l'exercice comptable 2021, ce qui nécessite des ouvertures de crédits.

Les montants de la colonne 4 pourront faire l'objet d'ajustement à la baisse puisqu'ils sont étroitement liés à la prise en charge des factures et mandats transmis par les entreprises.

Chapitres	LIBELLES	Crédits votés en 2020 (en euros)	Ouvertures anticipées de crédits - Dépenses 2021 - (en euros)
10	DOTATIONS – FONDS DIVERS – RESERVES	12 000.00€	3 000.00€
20	ETUDES	22 000.00€	5 500.00€
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	4 500.00€	1 125.00€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 160.00 €	12 290.00€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 943 334.30 €	485 833.58€
Total		2 030 994.30€	507 748.58€

Après en avoir délibéré, (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal approuve l'ouverture des crédits précités (colonne 4) dans l'attente du vote du budget primitif M14 de l'exercice 2021 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°2

Objet : St-Ange : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de la toiture et du mur du cimetière.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Monsieur Moulin : rappelle le besoin de restaurer la charpente de l'église de Saint-Ange en raison d'infiltrations.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 9/11/2020 sur la plateforme dématérialisée du Dauphiné Libéré, arrosant parallèlement 4 départements par le biais des journaux.

En matière de publicité, 14862 alertes de maître d'œuvre ont été enregistrées, le dossier a été consulté par 163 maîtres d'œuvre – 44 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été transmises en mairie de Peyrins.

Le procès-verbal d'attribution ainsi que l'analyse des candidatures et des offres sont joints à la présente délibération.

Au regard des critères du Règlement de consultation portant sur le 'Prix' et la 'Valeur technique de l'offre', incluant entre autres la mise en valeur et le savoir-faire traditionnel, l'offre la mieux-disante est celle de **l'agence AA Canivet** – 81 rue du Pont du Gat – 26000 Valence, pour un montant HT de 14 000.00 euros soit 16 800.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence AA Canivet, pour la restauration de la toiture de l'église de Saint-Ange et du mur Est du cimetière. Montant HT de l'offre retenue : 14 000.00 euros.

Il autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°3

Objet : Enquête publique « Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière de sables et de graviers sur la commune de GENISSIEUX - Société Bonnardel»

Madame Lopes rappelle l'avis d'enquête publique ainsi que les conditions de publicité du dossier référencé déposé à la demande de la Société Bonnardel.

Toutes les conditions de publicité ont été remplies.

Monsieur Moulin : il ne devrait pas y avoir d'impact puisque nous sommes dans une continuité d'activités.

Monsieur Longinotti : ce renouvellement est important pour la commune de Génissieux sur un plan financier. Il permet de ne pas augmenter les impôts des génissois.

Monsieur Grillot note que c'est un déplacement du site d'extraction. Son avis est plus tempéré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (Messieurs Crespo et Vossier))

- Confirme qu'il a pris connaissance du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière de sables et graviers sur la commune de GENISSIEUX.
- Emet un **avis favorable** qu'il motive comme suit :
 - La demande s'inscrit dans une continuité d'exploitation.
 - Les études poussées encadrent l'impact environnemental.
 - Le périmètre de nidification des oiseaux doit être protégé.
- Autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Enquête publique : 'Projet d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de GENISSIEUX - Société Cheval'.

Monsieur Barneron rappelle qu'une enquête publique a été prescrite du 20/11/2020 au 21/12/2020 pour le dossier cité en objet. Les conditions de publicité, relatives à l'exploitation de carrière par la Société Cheval Granulats, ont été respectées par la commune de Peyrins. Ce dossier est consultable pendant l'enquête du 20/11/2020 au 21/12/2020 en Mairie de GENISSIEUX. Il est également consultable sur l'adresse : www.drome.gouv.fr

Les observations écrites peuvent être adressées par courrier à la Mairie de GENISSIEUX ou par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr

Un avis d'enquête publique a été affiché sur le panneau extérieur de la Mairie le mardi 03/11.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 5 - Contre : 9 (Mesdames Mondon, Chaintreuil, Liabeuf, Juban, Messieurs Briant, Grillot, Lourdin, Barneron, Longinotti) - Abstentions : 8 (Messieurs Bouchon, Moulin, Vossier, Crespo, Mesdames Durand, Miserolle, Monterrat, Aguessy)).

- Confirme qu'il a pris connaissance du projet d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de GENISSIEUX.

- Emet un avis défavorable qu'il motive comme suit :
 - Cette exploitation a une forte influence environnementale pour les villages du fait de l'augmentation des flux, des nuisances sonores, de la pollution et de l'augmentation des risques routiers.
 - L'impact routier et les nuisances seront accrus dès l'ouverture de l'échangeur de Saint-Barthélémy-de-Vals.
 - L'itinéraire proposé depuis Génissieux à destination des 'Chambarand' est incongru, incompréhensible.
 - La consommation d'eau est excessive alors que c'est un bien précieux à préserver.
- Autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Projet de Charte pour une participation citoyenne.

Madame Grillot.

La commission a travaillé sur un projet de charte. C'est le fruit de nombreuses propositions que nous devons adopter, afin d'entrer dans une phase plus opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet de charte pour une participation citoyenne et autorise le maire à signer tout document y afférent.

VOEU

Etudes préalables relatives à la mise en place de la 5G sur la commune.

Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

Vu la proposition de la convention citoyenne remise au Président de la République,

Vu les dispositions du 4^e alinéa de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Dans une logique d'écoconception des services, et dans l'attente d'une évaluation des avantages et des inconvénients de la 5G par rapport à la fibre mais aussi sur la santé et le climat. Nous proposons d'émettre un vœu en vue d'un moratoire sur la mise en place de la 5G sur la commune.

Nous avons conscience que cette sobriété numérique aura un impact sur les usages au quotidien, sur les choix d'équipements individuels et collectifs. Cela implique que les organismes (et notamment les services publics) intègrent la sobriété numérique à leurs pratiques et à leurs politiques d'achat de matériel. Le concours de l'ADEME et de l'ARCEP nous paraît de nature à accélérer la mise en œuvre efficace de nos préconisations.

Enfin, la sobriété numérique nous paraît tout à fait compatible avec la justice sociale et l'égalité sociale puisque les individus auront moins à renouveler leurs équipements numériques, pourront davantage les faire réparer et seront moins incités à consommer des équipements et flux numériques payants. Sortir de la surconsommation numérique aura un effet positif sur le pouvoir d'achat des plus modestes.

Le conseil municipal est favorable à l'instauration d'un débat démocratique avec les citoyens de la commune et se prononce en faveur d'un vœu en vue d'un moratoire (Par : Pour : 0 - Contre : 22 – Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur BARNERON** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Achat de tables de pique-nique pour le stade de foot / Devis KG MAT.**
- **Avenant relatif à l'étude paysagère portant création d'ouvrages de rétention et de gestion des eaux pluviales / Mission Atelier DT.**

**Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,**

Julie LOPES.